



Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPERER

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

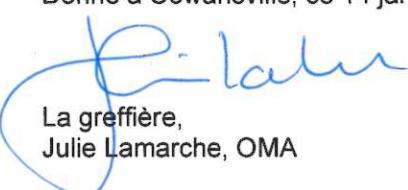
AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 février 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 563 485 du cadastre du Québec, sis au 124 rue Albert-Millaire, que la marge latérale de recul du cabanon soit de 0,39 m minimum, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que lorsque les bâtiments accessoires sont installés dans les cours latérales et arrière, ils doivent être distants d'au moins 0,75 m d'une ligne de lot latérale et arrière.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 411 611 du cadastre du Québec, boulevard Louis-Joseph-Papineau (166), l'installation d'une enseigne sur marquise située à 2,8 m du mur alors que le règlement de zonage en vigueur autorise un maximum de 2 m; l'installation de deux enseignes sur une même façade alors qu'une seule est autorisée et l'installation d'une enseigne d'une superficie de 5,58 m² alors que la superficie maximale permise est de 2 m².

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 14 janvier 2026.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA